

Séance du Mardi 11 mars 1913

Présidence de M. Joseph Reinach ^{V^e Présid.}

M. le Président fait connaître que la Com^{ee} n'a pas encore faite de rapport de M. Clementel sur le projet de loi relatif aux crédits militaires ; il se dit informé que ce rapport ne sera vraisemblablement pas déposé avant la fin de la semaine et il propose en conséquence - conformément à l'ordre du jour précédent fixé - d'aborder la discussion générale du projet de loi d'aujourd'hui.

M. Augagneur demande qui aura le droit d'aborder cette discussion le ministre de la guerre soit entouré sur les motifs qui ont déterminé le gouvernement à déposer le projet de loi. Il rappelle qu'en Décembre 1912, M. Millerand, alors ministre de la guerre, M. Etienne, alors Président de la Com^{ee} de l'armée et M. Joseph Reinach ^{V^e Présid.} de cette Com^{ee} se sont trouvés d'accord pour affirmer leur confiance dans la force de notre armée et pour déclarer qu'il n'y avait pas lieu d'eux d'agir - tout au moins pour l'ensemble de l'armée - un retour au service d'un an au plus.

Qu'est-il passé depuis ?

M. M. de Montebello & Binet appuient la demande d'audition.

La proposition de M. Augagneur est adoptée

La Commission décide de demander au ministre de la guerre de venir immédiatement devant elle.

La séance est suspendue.

— Audition de M. le Ministre de la Guerre
(Voir Hémographie)

M. Jauris demande que certaines questions soient posées par écrit au ministre de la guerre.

Il propose de demander :

1^o) Quelle est la répartition actuelle des forces françaises et des forces allemandes et quelles sont les délais prévus pour le groupement de ces forces à la frontière?

2^o) Dans quelles conditions se fait la mobilisation des diverses classes d'reserve dans la région de l'Est & du Nord.

3^o) Le ministère de la guerre a-t-il mis à l'étude un développement de notre système de fortifications.

M. Augagneur propose de demander :

1^o) Quelles combinaisons autres que le Service de trois ans a étudié le gouvernement?

2^o) Pour quelles raisons a-t-il écarté ces divers systèmes, suppression des employés, engagements ... etc.

3^o) La communication de tous les documents statistiques ou autres sur lesquels le gouvernement a établi sa conviction.

M. Painlevé demande que soient précisées les délais et les différentes phases de la concentration de nos troupes à la frontière, 12^h, 24^h, 48^h, 72^h après l'ordre de mobilisation.

M. M. Vandame et M. Montaigu font des réserves sur la question posée par M. Painlevé qui en tout cas ne pourraient l'être qu'en son nom personnel et non pas au nom de la Chambre.

M. Painlevé se rallie aux questions posées par M. Jauris.

M. le général Pidoya dit qu'il avait l'intention
de poser les questions suivantes : (

Pourquoi alors que l'art. 40 de la loi du 21 mars
1905 permet d'appeler les réservistes par classe et
par régions, alors que la loi permet par son article

* M. Driant fait observer qu'il faut conserver la classe libérable, le Gouvernement
le Conseil Supérieur de la Guerre demandant à il de faire voter la loi de trois ans
et le Conseil des ministres s'étant réuni avant la séparation des vacances de Pâques, ne
à l'unanimité prononcés pour le donnant par le temps à la Commission d'étudier
retirer du service à trois ans, ce n'a pas fond un projet aussi important.)

pas été sans avoir longuement Mais l'hon. membre de rallie également aux
approfondi la question. La commis-questions posées par M. M. Jaurès & Augagneur
tion de l'Armée sortirait de son

La Commission décide que les questions
posées par M. M. Jaurès & Augagneur seront posées, en
l'avis technique du Conseil Sup. Son nom, au ministre de la guerre.

D-la Guerre ; comme a fait le La Commission décide qu'elle se réunira
Conseil des ministres, elle sera tenue le Mardi, Jeudi & Vendredi de chaque semaine
Cet avis pour valable et n'pas pour l'examen du projet de loi de recrutement
permettant temps à poser encore Elle maintient son ordre du jour tel qu'il a
du quinze d'ordre technique. été fixé à la séance du 6 mars dernier.

Elle décide qu'il sera entendu demain 12 mars
M. le préfet intendant Laurent sur la préparation
de la loi relative à l'admission des conseils d'ad-
ministration des corps de troupe.

M. le général

Général de Gaulle